



UNE CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC POUR MON ENTREPRISE

15 BONNES RAISONS
5 ÉTAPES SIMPLES

TABLE DES MATIÈRES

PEFC : Bref descriptif - - - - -	3
Que signifie un certificat de Chaîne de Contrôle ?	4
15 bonnes raisons de choisir un certificat de Chaîne de Contrôle PEFC- - - - -	5
Votre certificat PEFC en 5 étapes simples - - - - -	7
Communication : le logo PEFC - - - - -	14

AVANT-PROPOS

Par le biais de cette brochure, nous souhaitons vous procurer une introduction pratique à l'obtention d'un certificat de Chaîne de Contrôle PEFC (CdC). Nous aborderons d'abord les avantages procurés par ce certificat et vous expliquerons par la suite les diverses étapes à entreprendre pour obtenir le certificat. Grâce à ces instructions, il vous sera facile de déterminer ce qu'il y a lieu de faire, par qui et quand pour acquérir ce certificat.

Ces diverses étapes constituent une approche initiale et ne comportent qu'une base technique succincte. Vous trouverez davantage d'informations techniques en vous adressant à notre secrétariat national (info@pefc.be) ou à un organisme de certification compétent.

Une remarque importante : une nouvelle réglementation européenne ou Réglementation Bois de l'UE (EUTR / RBUE European Timber Regulation) est entrée en vigueur début mars 2013. Son but est d'éviter l'introduction de tout bois illégal sur le marché européen. Un certificat PEFC CdC vous garantit d'avoir tous les outils en main pour y satisfaire.

Nous sommes convaincus que votre certificat PEFC peut garantir un avenir à nos forêts et qu'il posera les jalons d'un développement commercial pour votre société.

Bonne chance et un grand merci pour votre intérêt !

PEFC : BREF DESCRIPTIF

PEFC (littéralement : Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est né en 1999. Il s'agit à l'origine d'un label européen, qui a connu ensuite une expansion rapide à travers le monde entier.

Le label est soutenu par toutes les parties prenantes concernées de près ou de loin par la forêt (propriétaires forestiers, associations environnementales, scientifiques, industriels, utilisateurs de la forêt,...).

PEFC est un système crédible et transparent au sein duquel toutes les décisions sont prises en consensus.

Vous trouverez le label PEFC sur des produits bois et papier. Ceci démontre que le bois contenu dans le produit trouve son origine dans des forêts gérées durablement.

Les forêts sont gérées selon les principes stricts du PEFC, avec une recherche d'équilibre entre les fonctions écologiques, sociales et économiques de la forêt.



QUE SIGNIFIE UN CERTIFICAT DE CHAÎNE DE CONTRÔLE ?

La Chaîne de Contrôle est un mécanisme qui permet le suivi fiable des matériaux certifiés, de la forêt jusqu'au produit final.

Les entreprises qui souhaitent travailler avec la marque PEFC et vendre leurs produits sous le label PEFC doivent être en possession d'un certificat de Chaîne de Contrôle (CdC). Le certificat est la seule garantie pour vos clients que les flux de bois au sein de votre entreprise sont suivis et audités.

Pour qu'un produit final puisse être certifié, il est impératif que l'ensemble des entreprises constituant la chaîne soient certifiées PEFC - de l'approvisionnement, à la transformation et la commercialisation. Il s'agit donc d'une chaîne fermée.

Le certificat est délivré par un organisme de certification/auditeur indépendant (voir www.pefc.be), pour une période de 5 ans, moyennant un audit annuel positif.



Certificat forestier ➤ Chain of Custody ➤ Chain of Custody ➤ Chain of Custody ➤ Chain of Custody



15 BONNES RAISONS POUR VOTRE ENTREPRISE D'OPTER POUR UN CERTIFICAT DE CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC

Le marché demande de plus en plus de produits respectueux de l'environnement, avec une attention particulière accordée aux aspects sociaux. Les pouvoirs publics et institutions régionales exigent du bois/papier en provenance de forêts gérées durablement dans leurs marchés publics. Un nombre croissant de professionnels de la filière bois sont acheteurs de bois ou de papier certifiés. La grande distribution demande également du bois durable et légal dans ses approvisionnements et imprime sur du papier durable pour sa communication. Nous nous dirigeons toujours davantage vers une prise de responsabilité grandissante qui exigera, à terme, uniquement des produits bois et/ou papier durables.

N'hésitez donc pas – en tant qu'entreprise – à vous lancer dans la certification et à offrir cette plus-value à vos clients.

1. Une origine durable de votre matière première

Le bois/papier certifié PEFC a une origine durable. De cette manière les fonctions écologiques, économiques et sociales de la forêt sont respectées. Votre certificat vous permet d'offrir cette garantie à vos clients.

2. Une origine légale de votre matière première (en conformité avec la RBUE)

Tous les produits munis du label PEFC garantissent que le contenu est à 100% d'origine légale. Toute forme de coupe illégale, comme la surexploitation, est exclue. Le système PEFC a développé des outils via son propre système de diligence raisonnée pour se conformer à la RBUE (European Timber Regulation = Règlement Bois Européen).

3. Accès aux marchés publics

Les autorités locales, régionales et fédérales demandent des produits respectueux de notre environnement. Les entreprises qui disposent d'un certificat de Chaîne de Contrôle ont donc priorité pour accéder aux marchés publics.

4. Satisfaire à la politique d'achat des entreprises

Les entreprises sont de grandes consommatrices de papier et de bois. Elles sont de plus en plus conscientes de leur impact sur l'environnement et essaient de contribuer à son amélioration. Elles se soucient également de leur image plus verte par l'utilisation de produits certifiés PEFC.

5. Tirer profit de la demande des particuliers

Le particulier qui bâtit/rénove/aménage tient de plus en plus compte de l'impact de ces actions sur l'environnement. Les particuliers prennent leurs responsabilités face à la problématique environnementale. Le bois et les produits labellisés apportent une réponse à cette préoccupation.

6. Fidélisation de la clientèle

Vous fidélisez votre clientèle en leur offrant un 'extra'. Vous bénéficiez de cette manière d'un avantage concurrentiel par rapport à des fournisseurs non certifiés.

7. Conquérir de nouveaux clients

Le label PEFC élargit votre horizon commercial et vous permet d'attirer une nouvelle clientèle.

8. Maîtrise du risque au niveau social et en concordance avec la RBUE

PEFC vous permet de limiter vos risques au niveau de l'illégalité et des risques sociaux.

- PEFC est le premier système à apporter des garanties sociales. Les droits fondamentaux des travailleurs sont garantis tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Via l'évaluation du risque, exigée par la RBUE et les outils proposés par PEFC, tout bois illégal est exclu de la chaîne.

9. Adhérer à un système basé sur les critères internationaux

Les exigences du PEFC sont basées sur des critères de gestion forestière durable, acceptées par nos autorités lors d'accords intergouvernementaux. Le PEFC s'appuie de plus sur les règles de la certification ISO, qui bénéficie d'une reconnaissance internationale.

10. Un suivi fiable

Le strict respect des règles du PEFC est assuré par des organismes de certification spécialisés, accrédités par les instances nationales compétentes. L'indépendance entre les divers aspects de la certification est ainsi garantie.

11. Disponibilité et vaste choix

PEFC gère deux tiers de la surface certifiée au niveau mondial. Ceci représente plus de 247 millions d'hectares de forêts, la plus vaste offre de bois certifié. Environ 10.000 entreprises sont certifiées PEFC, un nombre en croissance constante. Ceci garantit la pérennité d'approvisionnement de vos matières premières.

12. Un message clair et transparent

Le logo PEFC constitue un puissant outil de communication. Chaque entreprise certifiée dispose de son propre numéro de logo. Le logo PEFC et sa phrase explicative (claim) communiquent à vos clients, d'une manière claire et succincte, que le papier/bois provient de sources responsables. Seule une entreprise certifiée peut utiliser le logo PEFC.

13. Soutien aux forestiers locaux

Les forêts européennes livrent une grande partie des matières premières PEFC. En Belgique et dans les pays voisins, la surface certifiée PEFC représente plus de 40%. Avec votre certificat PEFC, vous donnez un signal fort à tous les forestiers locaux et soutenez les forestiers certifiés dans leur démarche.

14. Assurer votre responsabilité sociétale

Votre entreprise, grâce à son certificat PEFC, peut exercer un rôle important pour l'avenir de nos forêts. Vous disposez d'une opportunité unique avec PEFC d'assurer votre responsabilité sociétale.

15. Promotion du bois, le matériau renouvelable par excellence

Le bois est un matériau très écologique qui tout au long de son cycle de vie exerce une influence minime sur notre environnement. Mais ceci est uniquement valable si le bois provient de forêts gérées durablement. Il est très important de promouvoir le bois.



OBTENIR VOTRE CERTIFICAT PEFC EN 5 ÉTAPES

L'obtention d'un certificat PEFC est plus facile que ce que vous ne pensez. Il suffit de veiller à un approvisionnement adéquat, de réfléchir au suivi optimal des flux de papier/bois au sein de votre société et à la manière la plus aisée d'implémenter ce suivi dans votre entreprise. Lorsque ceci est mis au point, un auditeur indépendant se rendra chez vous afin de vous délivrer un certificat. Une fois votre certificat à disposition, il vous appartient de l'exploiter au mieux de manière à en récolter le maximum d'avantages. Vous trouverez ci-dessous une information succincte sur les diverses étapes à entreprendre :

Etape 1 : Choisissez le certificat qui correspond le mieux à votre entreprise

Etape 2 : Faites un état des lieux de vos approvisionnements

Etape 3 : Sélectionnez la méthode de suivi

Etape 4 : Appliquez la méthode de diligence raisonnée (Due Diligence)

Etape 5 : Développez un système de management et contactez un organisme de certification

ETAPE 1: CHOISISSEZ LE CERTIFICAT QUI CORRESPOND LE MIEUX A VOTRE ENTREPRISE

Il existe 4 types de certificats : le certificat individuel, de groupe, multisites et le certificat par projet.

a) Le certificat individuel

Vous êtes le seul détenteur du certificat et seules les coordonnées de votre entreprise sont mentionnées sur le certificat.

b) Le certificat de groupe

Les petites entreprises indépendantes (avec moins de 50 travailleurs et pas plus de 7.400.000€ de chiffre d'affaires annuel) peuvent opter pour une adhésion à un certificat de groupe. La gestion s'effectue auprès d'un coordinateur central : le manager de groupe (liste sur www.pefc.be).

c) Le certificat multisites

Si votre entreprise dispose de plusieurs lieux de production, filiales, établissements ou franchisés, il est possible de les regrouper sous un seul certificat, sous la forme d'un certificat multisites.

d) Le certificat par projet

Ce type de certificat, récemment développé, est destiné aux projets où plusieurs fournisseurs de matériel certifié sont impliqués sans que chacun soit détenteur de son propre certificat de Chaîne de Contrôle. Un responsable principal est désigné.



ETAPE 2 : FAITES UN ÉTAT DES LIEUX DE VOS APPROVISIONNEMENTS

Pour vendre du bois ou des produits PEFC, il faut nécessairement disposer de fournisseurs certifiés PEFC. Il existe diverses possibilités afin de vérifier le statut certifié PEFC ou non de vos fournisseurs et éventuellement de chercher d'autres fournisseurs PEFC afin d'augmenter vos approvisionnements PEFC :

- ▶ via www.pefc.be
- ▶ via le site international de PEFC : www.pefc.org
- ▶ une copie du certificat de votre fournisseur. Attention : le fournisseur doit disposer de son propre certificat représentant les coordonnées de son entreprise.

Vérifiez également sur les factures d'entrée de vos matières PEFC que les données suivantes sont bien mentionnées, en sus des autres mentions obligatoires :

- ▶ le claim PEFC : x% PEFC-certifié
- ▶ Le numéro de certificat de votre fournisseur

QUELLE MATIÈRE EST CONSIDÉRÉE COMME DE LA MATIÈRE PEFC ?

a) Matière certifiée qui est livrée avec le claim 'x% PEFC certifié' par un fournisseur en possession d'un certificat CdC PEFC.

et/ou

b) matière recyclée



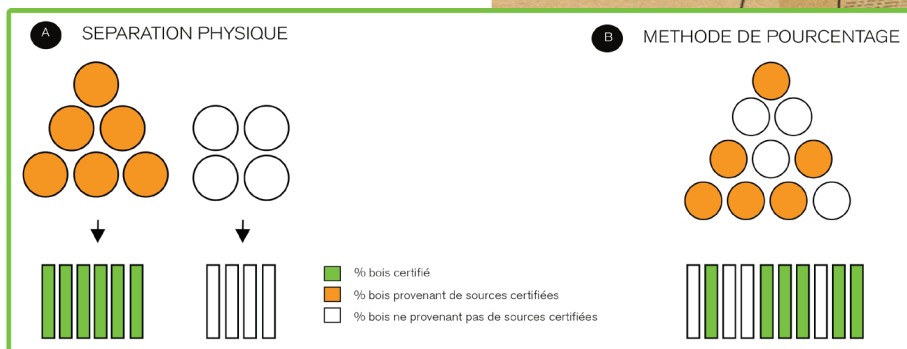
ETAPE 3 : SÉLECTIONNEZ LA MÉTHODE DE SUIVI

Afin de suivre le bois ou le papier PEFC tout au long de la chaîne, il est important d'identifier les produits et les matériaux certifiés PEFC et de pouvoir les séparer des matériaux non certifiés. Il existe deux méthodes : la séparation physique et la séparation à l'aide d'un calcul de pourcentage.

a) La séparation physique

La séparation physique est destinée aux entreprises qui achètent des matériaux ou produits certifiés PEFC et ne les mélangent pas à des matériaux non certifiés. Ceci peut se dérouler de trois manières différentes :

- Espace : vous déterminez des zones réservées (physiquement reconnaissables) exclusivement à la réception, la fabrication, l'emballage et l'expédition des produits certifiés.
- Temps : vous fixez une période spécifique pendant laquelle seuls des produits certifiés sont réceptionnés, transformés et expédiés.
- Identification : vous identifiez clairement les produits certifiés des autres produits.



b) La méthode de pourcentage

Si vous mélangez de la matière certifiée à de la matière non certifiée, vous devez déterminer la proportion de matière certifiée dans le produit final. Vous devez calculer pour chaque produit (ou groupe de produits) un « pourcentage de certification ». Vous déterminez vous-même les groupes de produits (homogènes) les mieux adaptés à votre entreprise.

Il existe deux méthodes de pourcentage :

1) A l'achat

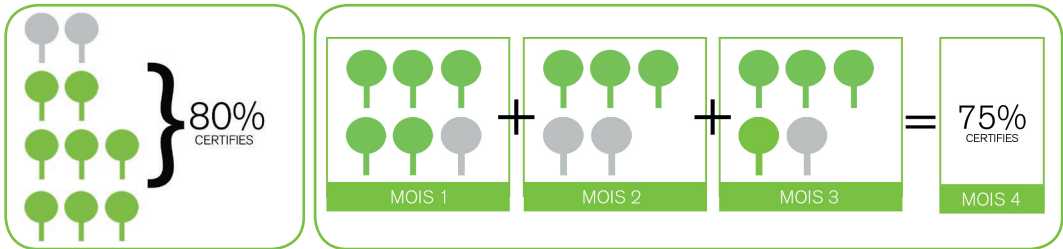
Pourcentage certifié =

quantité de matière première certifiée

Quantité de matière première totale
(certifiée et autre matière première)

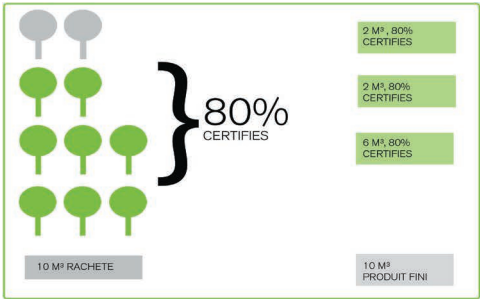
X 100

Vous pouvez utiliser cette méthode pour l'achat d'une production spécifique (= pourcentage simple) ou sur une plus grande période, sur base des trois derniers mois au maximum (= moyenne glissante).

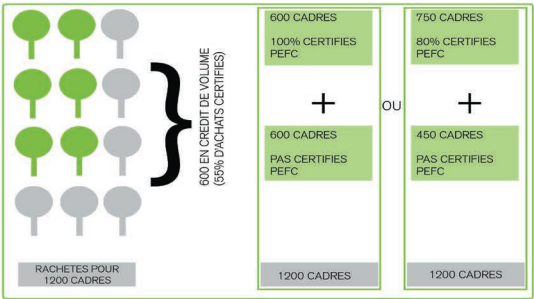


2) A la vente

La Chaîne de Contrôle PEFC permet d'affecter le pourcentage de certification selon deux méthodes :



Méthode « pourcentage moyen » :
Les produits d'un groupe de produits déterminés sont vendus au prorata du pourcentage de certification de la matière première des matériaux de ce groupe.



Méthode « crédit en volume » :
Des crédits de volume sont gardés pour des produits pouvant être vendus comme certifiés PEFC (exemples sur notre site www.pefc.be / Documents utiles / Chaîne de contrôle).



ETAPE 4 : APPLIQUEZ LE SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNÉE (DUE DILIGENCE SYSTEM)

La Chaîne de Contrôle PEFC, que ce soit en méthode de séparation physique ou en méthode de pourcentage, offre la garantie que le bois provient de sources contrôlées et ne provient pas d'une coupe illégale de bois. Afin de se conformer à la RBUE (European Timber Regulation) l'opérateur – la personne/l'entreprise qui met pour la première fois du bois sur le marché européen - doit mettre en place un système de diligence raisonnée afin de minimiser les risques de bois illégal. Chaque entreprise certifiée PEFC (même celle qui ne place pas pour la première fois du bois sur le marché européen) doit mettre en place un système de diligence raisonnée. Tous les approvisionnements placés dans la Chaîne de Contrôle PEFC doivent être examinés via ce système de diligence raisonnée, même lorsqu'il s'agit de matière première certifiée PEFC.

Le système de diligence proposé par PEFC satisfait aux exigences de la RBUE.

Le système de diligence raisonnée comporte trois éléments particulièrement importants :

1. Accès à l'information : exige la réception par les fournisseurs et la délivrance aux clients des informations nécessaires, comme entre autres les essences de bois concernées et le pays de récolte.

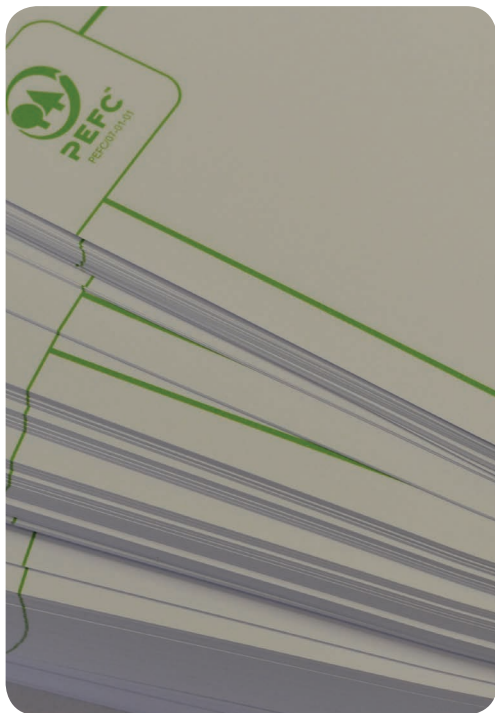
2. Analyse de risque : Seul le bois avec risque minimum peut automatiquement être accepté dans la Chaîne de Contrôle. Le risque minimum est garanti par le bois certifié PEFC et le bois PEFC Controlled Sources, ainsi que le bois FSC, ou disposant du certificat CITES ou FLEGT. Le bois qui ne correspond pas à un risque minimum doit être évalué selon une procédure qui permet de limiter/diminuer les risques.

3. Limitation du risque : Vous pouvez réaliser ceci par exemple par l'obtention d'informations additionnelles et par des audits complémentaires de tierce partie.

La matière non certifiée PEFC qui a été évaluée via le système de diligence raisonnée provient donc de sources contrôlées et peut dès lors être déclarée sous la dénomination PEFC Controlled Sources.

ETAPE 5 : DÉVELOPPEZ UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ET CONTACTEZ UN ORGANISME DE CERTIFICATION

Vous devez pouvoir démontrer quels produits bois/papier ont été commandés, ainsi que ceux qui ont été vendus comme certifiés PEFC. A cet effet, un système de management doit être mis en place, lié à des procédures internes.



Il est demandé aux entreprises de :

- a) rédiger une déclaration du management quant au respect par l'entreprise du standard de Chaîne de Contrôle en relation avec les exigences sociales (modèle de déclaration sur www.pefc.be);
- b) désigner une personne responsable du système PEFC;
- c) veiller à ce que les employés impliqués dans la Chaîne de Contrôle PEFC soient compétents et reçoivent la formation nécessaire;
- d) rédiger une procédure documentée relative aux diverses étapes de la CdC;
- e) effectuer l'administration relative à la CdC;
- f) réaliser au moins une fois par an un audit interne;
- g) élaborer une procédure de réponses aux plaintes.

Une fois la procédure rédigée, vous pouvez contacter un organisme de certification. Choisissez un organisme de certification pour un certificat individuel ou multisite, ou un manager de groupe pour un certificat de groupe (liste sur www.pefc.be) et convenez d'un rendez-vous pour la réalisation de l'audit dans l'entreprise. L'auditeur vérifiera si les exigences du standard international de la Chaîne de Contrôle du PEFC sont satisfaites. Si l'audit est positif, vous recevrez votre certificat.

Il est important par la suite de se conformer aux règles établies par le PEFC International afin de garder votre certificat. Le certificat est valable pendant 5 ans et l'auditeur effectuera un audit de contrôle annuellement afin de vérifier si votre entreprise continue à satisfaire à toutes les exigences de la CdC. En cas de non-conformités mineures, vous disposez d'un laps de temps pour y apporter une solution.



COMMUNICATION : LE LOGO PEFC

Le logo PEFC et les lettres 'PEFC' sont la propriété exclusive du PEFC International et sont des marques déposées. En tant qu'entreprise certifiée PEFC, vous recevrez un numéro de logo PEFC propre à votre entreprise. Le logo PEFC constitue un puissant outil de communication, diffusez-le au maximum !

Il existe deux catégories de logo :

- sur produit (sur le produit lui-même, l'emballage, les catalogues, les brochures, ...)



PEFC-Certifié

Ce produit est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et contrôlées.

www.pefc.be



PEFC-Recyclé

Ce produit est issu de sources recyclées et contrôlées.

www.pefc.be

Le logo sur produit indique que le produit contient au minimum 70% de matière certifiée PEFC (de matière certifiée PEFC et/ou de matière recyclée), complétée avec du bois en provenance de sources contrôlées, évaluée via le système de diligence du PEFC.

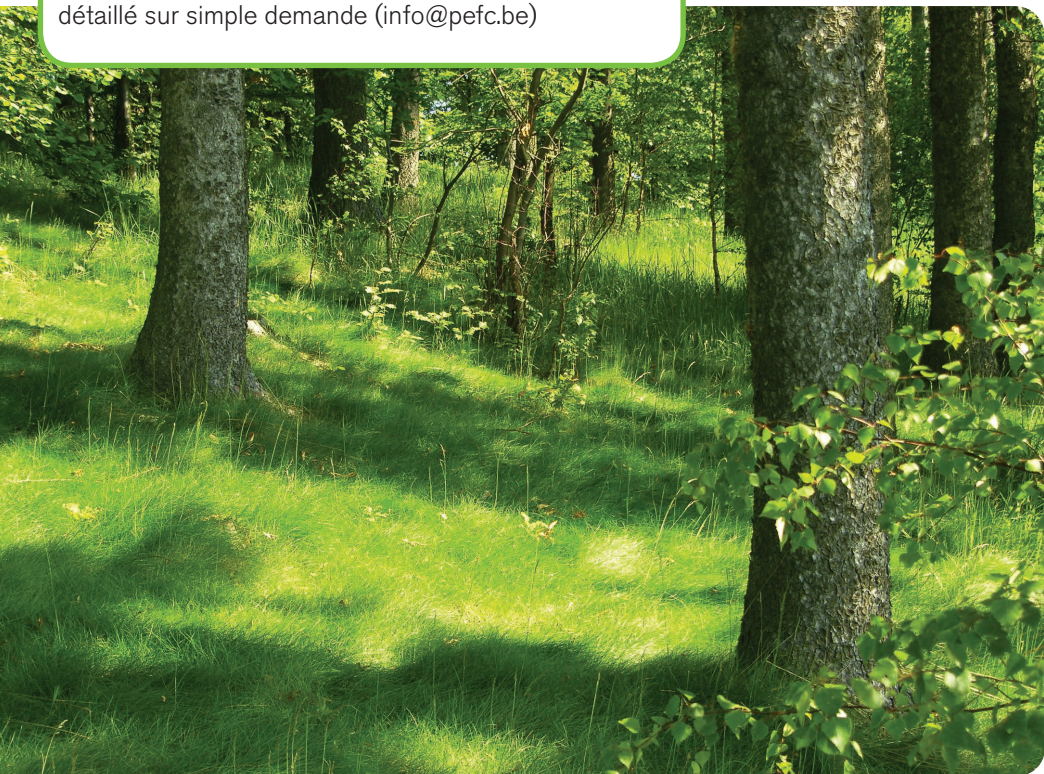
- hors produit (affiches, rapports, websites, panneaux informatifs)

Le logo promotionnel 'hors produit' PEFC permet aux entreprises et organisations de communiquer sur leur statut d'entreprise certifiée.





En savoir davantage sur le nouveau standard de CdC.
Nous mettons à votre disposition un document plus
détaillé sur simple demande (info@pefc.be)



PEFC BELGIUM ASBL
Galerie du Centre Bloc 2 (6° étage) bte 289 - 1000 Bruxelles
Tel 02/223 44 21 | Fax 02/223 42 75
info@pefc.be | www.pefc.be | www.jecherchedupefc.be



Mon coin de forêt |



@PEFCBELGIUM



Cette brochure est imprimée sur du papier labellisé PEFC - Certification PEFC CH11/1511